

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

10 SEPTEMBRE 2025

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, le mercredi 13 août 2025. Sont présents : Messieurs et Madame les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Monsieur Danick Harvey est absent.

CONSTATATION DU QUORUM.

La maire, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2025-09-01

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

- 1. Constatation du quorum;**
- 2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025;**
- 4. Approbation des comptes à payer (94 469,14\$) ;**
- 5. Modification du calendrier des séances pour le mois d'octobre 2025;**
- 6. Renouvellement de l'adhésion à Camping Québec (2025-2026) et plan de visibilité 2026 ; (1 183,80 incluant les taxes)**
- 7. Recommandation de paiement de la facture no 4950 de M. Sylvain-Marc Bélanger pour les services professionnels pour le renouvellement du bail d'occupation du Domaine hydrique (2 200 \$ avant taxes) ;**
- 8. Amendement de la résolution 2025-07-14 pour le paiement à la Boutique du plongeur pour l'achat d'équipement de sauvetage ;**
- 9. Résolution - Demande au MTMD pour l'ajout d'éclairage pour la Salle du royaume, située au 21, Route 138, Saint-Aimé-des-Lacs ;**
- 10. Résolution – Retour des contrôleurs routiers du Québec ;**
- 11. Autoriser le paiement de la facture no 17543 de l'Atelier S.S. pour l'achat d'une déchiqueteuse à bois Heavy Duty au montant de 2 564,05 \$ avant taxes ;**
- 12. Autorisation de paiement de la facture no 417 de ML Rénovations pour la réparation du plafond suspendu d'un bâtiment au montant de 2 600 \$ avant taxes ;**
- 13. Recommandation de paiement de la facture no 1010.0 de CGR Procédé pour l'achat d'une nouvelle sonde de PH Swan pour l'eau potable au montant de 799 \$ avant taxes ;**

14. Recommandation de paiement de la facture no 549683 de l'Arsenal pour les tests annuels au montant de 944,60 avant taxes ;
15. Recommandation de paiement de la facture no 1377 de Darel Excavation (devis 15030-00033) pour le pavage du chemin du Pied-des-Monts au montant de 39 375 \$ avant taxes ;
16. Autorisation pour l'avenant de Darel Excavation (devis 15030-00033) visant l'ajout de 20,750 tonnes d'asphalte au montant de 3 631,25 \$ avant taxes ;
17. Autorisation de paiement de la facture 1378 de Darel Excavation pour l'ajout de 20,750 tonnes d'asphalte au montant de 3 631,25 avant taxes ;
18. Travaux de voiries 2025 – Travaux relatifs aux subventions obtenues dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projet particulier d'amélioration circonscription électorale (PPA-CE) – un versement – Dossier n° YNF69872 -15030 (3) – 20250416-004 – Volet Entretien 2025 - (Dossier n° PAVL-ENT-ADX36289) - Acceptation des travaux sur le chemin du Pied-des-Monts ;
19. Travaux de voiries 2025 – Travaux relatifs aux subventions obtenues dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projet particulier d'amélioration circonscription électorale (PPA-CE) – un versement – Dossier n° YNF69872 -15030 (3) – 20250416-004 – Travaux sur le chemin du Pied-des-Monts ;
20. Travaux de voiries 2025 – Travaux relatifs aux subventions obtenues dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien 2025 – (Dossier n° PAVL-ENT-ADX36289) - Acceptation des travaux à effectuer sur le chemin Pied-des-Monts ;
21. Autorisation de paiement de la facture no 1129 d'Info Service Réseauteck pour l'achat et l'installation d'équipement à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 6 224,91 \$ avant taxes ;
22. Recommandation de paiement de la facture no 002517 du Groupe Géos pour les relevés sanitaires au montant de 6 380 \$ avant taxes ;
23. Recommandation de paiement de la facture No 002498 \$ du Groupe Géos pour la caractérisation des rives du lac Nairne au montant de 11 527,50 \$ avant taxes;
24. Entériner l'acceptation de l'offre de service de l'OBV-CM pour la cartographie des zones de myriophylle à épis dans le lac Nairne ;
25. Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (2023-2025)*;
26. Aménagement d'un seuil adapté pour le libre passage du poisson au lac Long - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds cours d'eau ;
27. Semaine de la prévention incendie du 5 au 11 octobre 2025 - Journée porte ouverte du 14 septembre - Achat de matériel promotionnel (125 \$ avant taxes) ;
28. Autorisation d'événements spéciaux – Parade de Noël 2025 ;
29. Parade de Noël – Demande d'aide financière 750 \$
30. Autorisation pour procéder à la signature du contrat d'abonnement annuel au Semainier paroissial (Mission impression du 14 septembre 2025 au 6 septembre 2026) ; (280 \$ avant taxes)
31. Dons et Commandites

- a) Fondation Carmel Roy – Don à la Fondation dans le cadre de l’événement du 21 septembre au Centre des Loisirs de Saint-Siméon (50\$) ;
- b) Musée de Charlevoix – Don dans le cadre de l’Événement du 28 septembre – Présidence d’Honneur Mme Claire Gagnon Mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs (200 \$) ;

32. Correspondance

33. Divers :

- a) Journée des aînés – Domaine Forget le 2 octobre 2025;

34. Suivis des membres du conseil;

35. Période de questions;

36. Levée de la séance.

2025-09-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2025.

2025-09-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thiverge et résolu à l’unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois d’août 2025 au montant de quatre-vingt-quatorze mille quatre cent soixante-neuf dollars et quatorze cents (94 469,14 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

2025-09-04

5. MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR LE MOIS D’OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE le Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté le calendrier des séances municipal pour l’année 2025 (résolution 2024-11-08) qui prévoyait une séance ordinaire le 8 octobre 2025;

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier le calendrier pour la date initialement prévue du 08 octobre en raison des élections municipales qui se tiendront le 2 novembre 2025;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité du conseil de modifier le calendrier des séances de manière à ce que la date initialement prévue du 08 octobre soit devancée au 1^{er} octobre 2025 en raison des élections municipales du 2 novembre 2025.

2025-09-05

6. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CAMPING QUÉBEC (2025-2026) ET PLAN DE VISIBILITÉ 2026 (1 183,80 \$ taxes incluses)

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion à Camping Québec pour l'année 2025-2026 et le plan de visibilité 2026 pour y publiciser la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE le montant de l'adhésion est de 1 183,80 \$ incluant les taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Camping Québec 2025-2026 et le plan de visibilité 2026 pour un montant de 1 183,80 \$ incluant les taxes.

2025-09-06

7. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 4950 DE M. SYLVAIN-MARC BÉLANGER POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE RENOUVELLEMENT DU BAIL D'OCCUPATION DU DOMAINE HYDRIQUE (2 200 \$ avant taxes)

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2025-05-10 visant l'acceptation de l'offre de services professionnels de l'arpenteur géomètre, M. Sylvain-Marc Bélanger, pour la localisation des installations dans le cadre du renouvellement du bail d'occupation du Domaine hydrique au montant de 2 200 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement des factures no 4950 pour les relevés et la production du plan en question ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le Conseil autorise de procéder au paiement de la facture no 4950 de M. Sylvain-Marc Bélanger arpenteur géomètre pour la localisation des installations dans le cadre du renouvellement du bail d'occupation du Domaine hydrique au montant de 2 200 \$ avant taxes.

2025-09-07

8. AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2025-07-14 POUR LE PAIEMENT À LA BOUTIQUE DU PLONGEUR POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2025-07-14 visant l'autorisation de paiement de la facture n

220953 au montant de 847,86 \$ avant taxes de la Boutique du plongeur pour l'achat d'équipement de sauvetage ;

ATTENDU QU'une erreur s'est produite quant au numéro de facture et du montant de la dépense alors qu'il aurait fallu autorisé le paiement de la facture no 220952 au montant de 853,71 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la note de crédit no 220971 au montant de 69,83 \$ avant taxes est toujours applicable à la facture no 220952 ;

ATTENDU QUE le paiement de 778,03 \$ avant taxes a déjà été versé au fournisseur et que la différence de la somme due de la facture no 220952 auquel s'applique la note de crédit no 220971 (783,88 \$) correspond à un montant de 5,85 \$ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser le paiement de la facture no 220952 de la Boutique du plongeur pour le montant manquant de 5,85 \$ avant taxes et de procéder aux correctifs à cette facturation.

2025-09-08

09. RÉSOLUTION – DEMANDE AU MTMD POUR L'AJOUT D'ÉCLAIRAGE POUR LA SALLE DU ROYAUME SITUÉE AU 21, ROUTE 138, SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande auprès du ministère des Transports et Mobilité Durable (MTMD) pour l'ajout d'éclairage pour la salle du Royaume située au 21, route 138 à Saint-Aimé-des-Lacs pour améliorer la sécurité des usagers de la route.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à transmettre copie de la résolution au ministère des Transports et Mobilité Durable.

2025-09-09

10. RÉSOLUTION – RETOUR DES CONTRÔLEURS ROUTIERS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes ;

ATTENDU QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances) ;

ATTENDU QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matière dangereuse, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs ;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers ;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs adresse, comme l'on fait plusieurs municipalités au Québec, au gouvernement du Québec afin que celui-ci donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois ;

QU'une copie de la résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente-directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec.

2025-09-10

11. AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 17543 DE L'ATELIER S.S. POUR L'ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE À BOIS HEAVY DUTY AU MONTANT DE 2 564,05 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 17543 de l'Atelier S.S. pour l'achat d'une déchiqueteuse à bois Heavy Duty au montant de 2 564,05 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement de cette facture.

2025-09-11

12. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 417 DE ML RÉNOVATIONS POUR LA RÉPARATION DU PLAFOND SUSPENDU D'UN BÂTIMENT AU MONTANT DE 2 600 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 417 de ML Rénovations pour la réparation du plafond suspendu d'un bâtiment incluant travaux et matériaux au montant de 2 600 \$ avant taxes.

2025-09-12

13. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 1010.0 de CGR PROCÉDÉ POUR L'ACHAT D'UNE NOUVELLE SONDE DE PH SWAN POUR L'EAU POTABLE AU MONTANT DE 799 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2025-07-10 visant l'acceptation de la soumission du 02/07/2025 de CGR Procédé pour l'achat d'une nouvelle sonde de PH Swan pour l'eau potable au montant de 798,86 avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement des factures no 1010.0 de CGR Procédé pour l'achat d'une nouvelle sonde de PH Swan pour l'eau potable au montant de 799 avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil présent :

QUE le Conseil autorise de procéder au paiement de la facture no 1010.0 de CGR Procédé pour l'achat d'une nouvelle sonde de PH Swan pour l'eau potable au montant de 799 avant taxes.

2025-09-13

14. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 549683 DE L'ARSENAL POUR LES TESTS ANNUELS AU MONTANT DE 944,60 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2025-06-24 visant l'acceptation de la soumission no 12233 de l'Arsenal pour effectuer les tests annuels au montant de 944,60 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement des factures no 549683 de l'entreprise l'Arsenal pour les tests annuels au montant de 944,60 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil présent :

QUE le Conseil autorise de procéder au paiement de la facture no 549683 de l'entreprise l'Arsenal pour les tests annuels au montant de 944,60 \$ avant taxes.

2025-09-14

15. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 1377 DE DAREL EXCAVATION (DEVIS 15030-00033) POUR LE PAVAGE DU CHEMIN DU PIED-DES-MONTS AU MONTANT DE 39 375 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a autorisé l'adjudication de contrat à D.A.R.E.L. Excavation inc. suite à l'appel d'offres sur invitation 15030-00033 pour les travaux de pavage sur le Chemin du Pied-des-Monts dans le cadre de travaux de voirie (résolution 2025-08-04) au montant de 39 375 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommande de paiement de la facture no 1377 de D.a.R.e.L. Excavation inc. pour les travaux effectués visant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied-des-Monts au montant de 39 375 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par la directrice générale, pour les travaux effectués par D.A.R.E.L. Excavation inc. visant des travaux d'asphaltage sur le chemin du Pied-des-Monts (devis 15030-00033), conformément à la résolution 2025-08-04 au montant de 39 375 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement de cette facture.

2025-09-15

16. AUTORISATION POUR L'AVENANT DE DAREL EXCAVATION (DEVIS 15030-00033) VISANT L'AJOUT DE 20,75 TONNES D'ASPHALTE AU MONTANT DE 3 631,25 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'avenant de Darel Excavation (Devis 15030 – 00033) visant l'ajout de 20,75 tonnes d'asphalte au montant de 3 631,25 \$ avant taxes.

2025-09-16

17. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 1378 DE DAREL EXCAVATION POUR L'AJOUT DE 20,75 TONNES D'ASPHALTE AU MONTANT DE 3 631,25 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner d'autoriser le paiement de la facture 1378 de Darel Excavation pour l'avenant (Devis 15030-00033) visant l'ajout de 20,75 tonnes d'asphalte au montant de 3 631,25 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement de cette facture.

2025-09-17

18. TRAVAUX DE VOIRIE 2025 – TRAVAUX RELATIF AUX SUBVENTIONS OBTENUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – Volet PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – (un versement) – (Dossier no YNF69872 – 15030- (3) -20250416-004) - Volet ENTRETIEN 2025 – (Dossier no PAVL-ENT-ADX36289) – Acceptation des travaux sur le chemin du Pied-des-Monts

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte les travaux réalisés sur le chemin du Pied-des-Monts ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte les travaux réalisés sur le chemin du Pied-des-Monts.

2025-09-18

19. TRAVAUX DE VOIRIE 2025 – TRAVAUX RELATIFS AUX SUBVENTIONS OBTENUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – Volet PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – (un versement) – Dossier No YNF69872-15030 (3) – 20250416-004- Travaux sur le chemin du Pied-des-Monts

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Monique Gravel, et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs approuve les dépenses d'un montant de **21 348 \$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2025-09-19

20. TRAVAUX DE VOIRIE 2025 – TRAVAUX RELATIFS AUX SUBVENTIONS OBTENUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – Volet ENTRETIEN 2025 – (Dossier No PAVL-ENT-ADX36289) - Travaux sur le chemin du Pied-des-Monts

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE la reddition de compte est conforme aux dispositions de l'article 10.5 de l'annexe 3 du PAVL visant le maintien des infrastructures;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes doit être faite à l'intérieur du rapport financier qui doit être déposé auprès du

MAMH au plus tard le 15 mai suivant la fin de l'exercice financier municipal;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, à la liste des travaux au montant correspondant au versement du ministre sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs d'approuver les dépenses d'un montant de **13 838 \$** relatives aux travaux réalisés conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2025-09-20

21. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 1129 D'INFO SERVICE RÉSEAUTECK POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT À LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE AU MONTANT DE 6 224,91 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner d'autoriser le paiement de la facture no 1129 d'Info Service Réseauteck pour l'achat et l'installation d'équipement à la Base de plein air du lac Nairne au montant de 6 224,91 \$ avant taxes;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement de cette facture.

2025-09-21

22. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 002517 DU GROUPE GÉOS POUR LES RELEVÉS SANITAIRES AU MONTANT DE 6 380 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2025-04-13 visant l'acceptation de la soumission no Q-0757-RISv2 du Groupe Géos pour les travaux de relevé sanitaire d'installations septique en bordure du lac Nairne au montant de 11 880 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE 2 adresses ont été ajoutées au contrat initial pour un montant de 440 \$ avant taxes ;

ATTENDU QU'un premier paiement a été effectué au montant de 5 940 \$ avant taxes (résolution 2025-05-13) ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement des factures no 002517 du Groupe Géos pour le relevé sanitaire au montant de 6 380 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil présent :

QUE le Conseil autorise de procéder au paiement de la facture no 002517 du Groupe Géos pour le relevé sanitaire au montant de 6 380 \$ avant taxes.

2025-09-22

23. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 002498 DU GROUPE GÉOS POUR LES TRAVAUX DE CARACTÉRISATION DES RIVES DU LAC NAIRNE AU MONTANT DE 11 527,50 \$ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2025-06-15 visant l'acceptation de la soumission no Q-1066-EAU du Groupe Géos pour les travaux de caractérisation des rives du lac Nairne au montant de 23 055 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement des factures no 002498 (facture 1 de 2) du Groupe Géos pour les travaux de caractérisation des rives du lac Nairne au montant de 11 527,50 \$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil présent :

QUE le Conseil autorise de procéder au paiement de la facture no 002498 du Groupe Géos pour les travaux de caractérisation des rives du lac Nairne au montant de 11 527,50 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise l'appropriation de surplus accumulés non affectés pour le paiement de cette facture.

2025-09-23

24. ENTÉRINER L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'OBV-CM POUR LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE MYRIOPHYLLE À ÉPIS DANS LE LAC NAIRNE AU MONTANT DE 6 798 \$ avant taxes

Sur proposition de Monsieur James Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'acceptation de l'offre de service de l'OBV-CM pour la cartographie des zones de myriophylle à épis dans le lac Nairne au montant de 6 798 \$ avant taxes ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs l'offre de service et tous les documents afférents.

2025-09-24

25. AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (2023-2025)

ATTENDU QUE malgré les efforts et les moyens de mise en oeuvre pour contrer l'apparition d'espèces exotiques envahissantes, notamment par le lavage obligatoire de toutes les embarcations, force est de

constater que des fragments de myriophylle à épis ont été prélevés le 8 août dernier au lac Nairne.

ATTENDU QUE suite à la découverte de ces fragments de myriophylle à épis une déclaration officielle a été produite sur la plateforme Sentinelle par l'Organisme des bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) ;

ATTENDU QUE depuis cette déclaration la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs met toute en œuvre pour lutter contre la propagation de cette plante exotique envahissante ;

ATTENDU QUE pour mettre de l'avant les différents moyens de lutte la Municipalité désire soumettre une demande d'aide financière au Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (2023-2025) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Aimé-des-Lacs à autoriser la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents à la demande.

2025-09-25

26. AMÉNAGEMENT D'UN SEUIL ADAPTÉ POUR LE LIBRE PASSAGE DU POISSON AU LAC LONG – AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE *AU FONDS COURS D'EAU*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs souhaite procéder à un aménagement d'un seuil adapté pour le libre passage du poisson au lac Long ;

ATTENDU QUE cet aménagement a pour objectifs particuliers de maintenir le niveau d'eau plus stable et sécuritaire du lac Long tout en protégeant la faune aquatique en permettant notamment le libre passage des poissons ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder au dépôt d'une demande d'aide financière *Au fonds cours d'eau* de la MRC de Charlevoix-Est ;

ATTENDU QUE cet aménagement rejoint certaines orientations du programme dont, notamment, le maintien et la restauration d'écosystèmes aquatiques par des travaux correctifs afin de rétablir le passage du poisson ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Aimé-des-Lacs :

QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à déposer une demande d'aide financière *Au fonds des cours d'eau*, auprès de la MRC de Charlevoix-Est, pour l'aménagement d'un seuil adapté pour le libre passage du poisson au lac Long;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents au dépôt de la demande.

2025-09-26

27. SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE DU 5 AU 11 OCTOBRE 2025 – JOURNÉE PORTE OUVERTE DU 14 SEPTEMBRE – ACHAT DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL (125 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, dans le cadre de la semaine de prévention incendie qui se tiendra du 5 au 11 octobre 2025, l'achat de matériel promotionnel (100 tatouages, 50 effaces avertisseuses de fumé, 50 effaces camions) pour la journée porte ouverte du 14 septembre 2025 à Édition petite mine Yvon Larosé au montant de 125 \$ avant taxes excluant le transport.

2025-09-27

28. AUTORISATION D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – PARADE DE NOËL 2025

ATTENDU QUE le comité organisateur de la Parade de Noël 2025 a adressé une demande à la municipalité pour la tenue de l'événement qui aura lieu le 6 décembre 2025 pour cette 17e édition ;

ATTENDU QUE l'événement prévoit la circulation d'un camion semi-remorque entre 16 h 30 et 20 h 30 depuis l'intersection du chemin Pied-des-Monts/rue Principale jusqu'à l'intersection Côte du Lac ;

ATTENDU QUE le comité organisateur sollicite à la municipalité la présence de pompiers bénévole pour leur contribution au volet sécurité autour du char allégorique en limitant la circulation automobile lors des arrêts ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire contribuer au volet sécurité en autorisant également l'utilisation de véhicules avec gyrophares et flèches et /ou selon le cas des camions incendies ;

ATTENDU QUE le comité organisateur devra se prévaloir d'un permis d'événement délivré par le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Aimé-des-Lacs :

QUE le conseil autorise la tenue de la 17^e édition de la Parade de Noël le 6 décembre 2025 sur le tracé précédemment cité sous condition de détenir un permis délivré par le ministère des Transports à cet égard ;

QUE le conseil autorise la participation de pompiers bénévoles afin d'assurer la sécurité au pourtour du char allégorique en limitant la circulation automobile lors des arrêts ;

QUE le conseil autorise de mettre à la disposition du comité organisateur lors de la tenue de l'événement des véhicules avec gyrophares et flèches et/ou selon le cas, des camions incendies.

2025-09-28

29. PARADE DE NOËL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 750 \$

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière, pour les dépenses attribuées à la publicité et à la fabrication du char allégorique, d'un montant de 750 \$, sous présentation de facture, au comité organisateur de l'événement de la parade du Père Noël qui se tiendra le 6 décembre 2025.

2025-09-29

30. AUTORISATION POUR PROCÉDER À LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL AU SEMAINIER PAROISSIAL (MISSION IMPRESSION DU 14 SEPTEMBRE 2025 AU 6 SEPTEMBRE 2026 ; (280 \$ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale de procéder à la signature du contrat d'abonnement annuel au Semainier paroissial (Mission Impression du 14 septembre 2025 au 6 septembre 2026) dont le coût annuel est de 280 \$ avant taxes.

2025-09-30

31. DONS ET COMMANDITES

- a) Fondation Carmel Roy – Don à la Fondation dans le cadre de l'événement du 21 septembre au Centre des Loisirs de Saint-Siméon (50\$) ;

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise un don de 50 \$ à la Fondation Carmel Roy dans le cadre de l'événement du 21 septembre 2025 au Centre des Loisirs de Saint-Siméon.

- b) Musée de Charlevoix – Don dans le cadre de l'Événement du 28 septembre – Présidence d'Honneur Mme Claire Gagnon Mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs (200 \$) ;

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise un don de 200 \$ au Musée de Charlevoix dans le cadre de l'Événement du 28 septembre et dont la Présidente d'honneur est Madame Claire Gagnon, Mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs.

35. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 50 et se termine à 20 h 26.

2025-09-31

36. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 26.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 10 septembre 2025, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.